

PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT...

PRESSE-OCÉAN-L'ÉCLAIR poursuivent avec une belle obstination une campagne venimeuse contre notre organisation. On pourrait multiplier les exemples ou à l'aide d'insinuations, d'informations soigneusement orientées, quand ce n'est pas de calomnies pures et simples la «*presse nantaise*» s'efforce de porter atteinte à notre crédit dans la classe ouvrière.

Mais prenons un exemple récent. Le vendredi 14 mars, en tête de la rubrique sociale et sous un titre apparemment anodin, les lecteurs des deux quotidiens nantais ont pu lire l'article suivant:

«ASSEDIC-Anjou: des problèmes de fonctionnement.

A l'initiative des Unions départementales et régionale C.G.T. s'est tenue le 11 mars à Nantes, une réunion des représentants C.G.T. dans les organismes de l'ASSEDIC Anjou, du personnel de la Caisse et des Comités de chômeurs. A cette réunion à laquelle participait Madeleine Mazza, représentante de la C.G.T. à l'UNEDIC, ont été débattus les problèmes relevant de la nouvelle réglementation mise en application pour les chômeurs ainsi que les difficultés qui perturbent, depuis quelques mois, le fonctionnement normal de l'ASSEDIC-Anjou, à la suite du licenciement d'un agent et de la plainte déposée en justice

Selon la C.G.T. l'attitude adoptée par F.O. voulant que la personne licenciée la représente à la commission paritaire de la Caisse, a entraîné le blocage du fonctionnement de cette commission. Les représentants salariés et patronaux s'y sont en effet opposés. Cette situation préjudiciable aux chômeurs a été portée devant le bureau l'UNEDIC. A cette réunion, seuls les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. par l'ensemble des administrateurs de Nantes (sauf F.O.). Ceci a eu pour effet de repousser l'examen de cette question devant la Commission paritaire nationale du 15 avril.

Les représentants C.G.T. condamnent ce « revirement » du patronat ainsi que l'abstention des représentants C.G.C. et C.F.T.C.».

On se trouve là en présence d'un exemple particulièrement significatif de manipulation... Presse-Océan et l'Éclair reprennent à leur compte les thèses de la fraction stalinienne qui dirige la C.G.T. Bien entendu, MM. COZIC et GARNIER qui ont été chargés de suivre le «*dossier*» ASSEDIC se sont bien gardés de venir vérifier auprès de notre organisation les allégations franchement calomnieuses de la C.G.T.... Mais était-ce bien nécessaire? L'un et l'autre connaissent parfaitement le dossier. C'est donc en toute connaissance de cause qu'ils se font les agents de la propagande stalino-cégétiste.

Ils savent mieux que quiconque que l'ajournement des réunions des commissions paritaires est pratiquement sans conséquence pour les chômeurs puisqu'aussi bien et, en attendant une décision de l'UNEDIC, le Directeur a obtenu pleins pouvoirs pour «*décider des prolongations et des rejets*».

Par contre, et MM. COZIC et GARNIER le savent également, il existe effectivement des «*problèmes de fonctionnement*» (plusieurs milliers de dossiers en retard) à l'ASSEDIC-ATLANTIQUE-ANJOU qui sont dus, pour l'essentiel, aux singulières méthodes de recrutement, de promotion et de formation appliquées depuis des mois par la Direction. Disons simplement que, par exemple, on peut être ou avoir été membre du P.C.F. sans pour autant, posséder les qualités requises pour faire un cadre (voir même un employé) compétent et efficace.

Quant à la désignation de notre représentant, elle a été effectuée conformément aux règles de l'UNEDIC partout appliquées, - sauf à Nantes - qui veulent que les nominations des membres des instances paritaires des ASSEDIC relèvent de la responsabilité exclusive des organisations contractantes, c'est-à-dire des syndicats ouvriers et patronaux.

Il est toutefois exact que le patronat nantais a collaboré avec l'appareil stalinien de la C.G.T., directement responsable du licenciement abusif d'un de nos camarades et, on peut légitimement s'interroger sur les raisons d'une telle collaboration.

Peut-être pourrait-on trouver un élément de réponse dans la personnalité ambiguë du patron des patrons nantais, un certain Wladimir ZALKIND.

Il faut dire également que *«l'indignation»* de nos staliniens locaux a quelque chose de risible. Les instances nationales du C.N.P.F. de la C.F.T.C. et de la C.G.C. se seraient rendues coupables d'un *«revirement»*... mais avaient-elles été consultées? Voilà une question à laquelle notre organisation n'est pas capable de répondre. Il est vrai que, nous ne disposons à l'intérieur du C.N.P.F., de la C.F.T.C ou de la C.G.C, d'aucun agent susceptible de nous renseigner...

En tout état de cause, et quelle que soit l'issue de cette affaire, MM. Wladimir ZALKIND, COZIC et GARNIER devront se faire une raison.

En France, un licenciement abusif, même ordonné par les hommes du P.C.F. n'entraîne pas ipso-facto une condamnation à *«l'indignité nationale»*. On peut être victime d'une machination ou de manœuvres partisans, sans, pour autant, et en plus, se retrouver, par décision administrative, interné, dans un asile psychiatrique ou dans un goulag.

Alexandre HÉBERT.
